



Pour la Solidarité  
European Think Tank européen

*L'insertion à Bruxelles – Focus sur l'emploi  
des jeunes et sur les perspectives futures*

Midi de la Solidarité du 12 juin 2013

**Le dispositif d'économie sociale d'insertion**

**François GERADIN**

Attaché Formation professionnelle



# Une définition de l'économie sociale d'insertion...

- ⇒ Il s'agit d'un **ensemble d'activités de production de biens ou de services** qui, tout en souscrivant aux principes de l'économie sociale, ont pour finalité sociale des **objectifs d'insertion socioprofessionnelle** :
- en vue d'assurer un **emploi durable à des demandeurs d'emploi peu qualifiés** ;
  - en vue d'offrir à ce même public une **expérience professionnelle contribuant à accroître leur employabilité**, par un emploi de transition professionnelle ;
  - en vue d'assurer la **formation professionnelle** de personnes en grande difficulté sociale => objectifs de **(re-)socialisation**.

**Source:** « *Economie sociale et services de proximité* », Délégation régionale interministérielle aux solidarités urbaines, Rapport de synthèse des travaux du groupe 2 du Pacte territorial pour l'emploi, 26 mai 1999.



# L'économie sociale d'insertion à Bruxelles

⇒ **Près de 90 associations et sociétés** (taille moyenne: 20 ETP)...

⇒ ... procurant plus de **1500 ETP** pour le « public-cible » et...

⇒ ... dont l'**objet social** est de remettre en activité, grâce à un contrat de travail, ce public en grande difficulté sur le marché de l'emploi.

Pour ce faire, ces associations et sociétés forment, encadrent, motivent et donnent aux chômeurs peu qualifiés une expérience de travail utile pour **rebondir** professionnellement mais répondent aussi à des **besoins réels en milieu urbain**.

⇒ L'économie sociale d'insertion ouvre de **réelles perspectives** aux (jeunes) demandeurs d'emploi bruxellois !



# Créer de nouvelles opportunités d'emploi

- Dans notre contexte économique actuel, l'économie sociale d'insertion entend créer des **opportunités d'emplois supplémentaires**.
- **Mais** il s'agit de créer :
  - des **emplois encadrés et formatifs**, équivalant à une réelle expérience de travail ;
  - des **emplois durables ou de transition**, selon la « formule » (ILDE ou EI, voir ci-dessous) choisie ;
  - des **emplois qui répondent à de nouveaux besoins sociaux** : l'accès à des technologies informatiques à meilleur coût, l'accès à une alimentation de qualité dans le cadre de restaurants ou d'épiceries sociales, l'accès à un logement et à un environnement urbain de qualité dans le cadre de projets de rénovation de l'habitat ou de l'embellissement de l'espace urbain, *etc.*



# Le cadre juridique

⇒ L'**ordonnance du 18 mars 2004** offre un cadre régional aux associations et aux entreprises d'économie sociale d'insertion. Ce cadre prévoit un **mécanisme d'agrément** de quatre ans et des **moyens pour financer** l'encadrement des travailleurs issus du public-cible et une partie des frais de fonctionnement (en 2012, l'enveloppe budgétaire régionale globale était d'un peu moins de 7 millions d'euros).

Remarque: l'**ordonnance** du 18 mars 2004 vit ses derniers instants. Une nouvelle **ordonnance**, du **26 avril 2012**, est en attente de trouver un arrêté d'exécution. Cette nouvelle ordonnance précise certains éléments de l'ordonnance de 2004 et prévoit en outre des garde-fous par rapport à l'utilisation du budget, mais elle ne change pas fondamentalement le cadre existant.

⇒ En matière d'**agrément**, on distingue **deux formules** bien distinctes : les **ILDE** (Initiatives locales de développement de l'emploi => plus de 80% de l'ESI) et les **EI** (Entreprises d'insertion).



# Ce qui est commun aux ILDE et aux EI :

(1) Le **but** : la (re)mise à l'emploi de demandeurs d'emploi peu qualifiés ou au chômage de longue durée

(1) La **composition** :

- dans l'équipe, il y a du personnel encadrant et du personnel d'exécution ;
- dans le personnel d'exécution, il doit y avoir un **pourcentage de travailleurs issus du public-cible** (voir ci-dessous).

Sont considérés comme relevant du **public cible** :

- les demandeurs d'emploi inoccupés depuis au moins douze mois qui n'ont pas le diplôme du secondaire supérieur ;
- les demandeurs d'emploi qui, quels que soient les diplômes obtenus, sont inoccupés depuis au moins soixante mois ;
- les bénéficiaires du droit à l'intégration sociale ;
- les travailleurs employés dans le cadre d'un contrat de travail lié à l'activation d'une allocation de chômage ou du revenu d'intégration



## Ce qui est commun aux ILDE et aux EI (suite) :

- (3) Les **subventions** : régionales, elles prennent en charge une partie des frais d'encadrement et une partie des frais de fonctionnement
- (4) La **durée d'agrément** qui est de 4 ans
- (5) La **procédure d'agrément** :
- le promoteur complète un **dossier** comportant notamment une description des activités, un plan financier et un plan de formation et d'accompagnement social des travailleurs du public cible ;
  - la plateforme (paritaire) de concertation de l'économie sociale remet un **avis** ;
  - le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale **agrée ou non** sur base de cet avis.



# Trois principales différences :

ILDE	EI
<b>Association</b> sans but lucratif	<b>Société</b> commerciale à finalité sociale
<b>60 %</b> minimum de public-cible dans le personnel d'exécution	<b>30 %</b> minimum de public-cible dans le personnel d'exécution
Souvent plusieurs finalités sociales et, parmi celles-ci, la création d' <b>emplois de transition</b>	Souvent une seule finalité sociale : la <b>création d'emplois durables</b>





# Secteurs d'activité privilégiés :

## (1) Les services d'aide ménagère agréés titre-service



### PretNet Services A.S.B.L.

*Simplifiez-vous la vie avec les Titres-Services*

Accueil | Qui sommes nous ? | Nos services | Notre équipe | Fonctionnement

#### Qui sommes nous?

PretNet Services asbl est une entreprise d'économie sociale active depuis 2005 dans le secteur des titres-services. Elle a été créée en partenariat entre l'Agence locale pour l'Emploi (A. L. E.) de Forest et la Mission locale de Forest.

Avec les ALE-Titres Services de la Région bruxelloise nous avons adopté un Code de bonne Conduite.



ENTREPRISE A FINALITE SOCIALE

### A VOS SERVICES

(AGREE TITRE-SERVICE)

Accueil | Nos services | Nos conditions | Pourquoi nous ? | Nous contacter



## (2) Le bâtiment



Atelier de Formation par le Travail, organisme  
d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale

Les Petits Boulots de Boulot

Accueil

Qui sommes-nous ? >

Les formations >

Les Petits Boulots de Boulot

Nos chantiers

Contact

Soutien

Service de proximité:



**petite réparation chez vous?**

en effectuant des petits travaux ou vous aider lors de

le bâtiment:



emplois1210.be



rénovation de bâtiments



### (3) L'horeca

## Arpaije

Association pour la Remotivation,  
la Promotion et l'Aide à  
l'Insertion de Jeunes



[Accueil](#) [Nos services](#) [Formation](#) [Partenariats](#) [Nous situer](#) [Contactez-nous](#)



SERVICE TRAITEUR

ESPACE DE RESTAURATION  
LE PAVILLON



Association de formation en Éducation permanente  
et en Insertion socioprofessionnelle

[Accueil](#) [Actualité](#) [Qui nous sommes...](#) [Plan du site](#) [Nous contacter](#)

[Imprimer](#)

#### K-Fête, notre restaurant social

[la carte](#) [au menu cette semaine](#) [les services](#) [le projet](#)

Formations

Secteur jeunesse

Espace numérique

Restaurant K-fête

Espace pédagogique

Espace participants

Espace interactif

#### K-Fête - la carte Cuisine du MONDE - Restaurant social - Service traiteur

La K-Fête est ouverte aux stagiaires, formateurs, associations de la commune, habitants du quartier ou toute autre personne désirant prendre un repas ou boire un verre dans un cadre convivial et accueillant.

#### Quand ?

- Tous les jours, de 8h30 à 16h30
- Possibilité d'ouverture le week-end et en soirée pour l'organisation de fêtes et de banquets moyennant une participation financière et l'utilisation du service "traiteur" de la K-Fête

#### Menu de la semaine

Découvrez également notre [menu de la semaine](#)... pour seulement 6 € (8 € avec potage du jour et dessert)

- Potage du jour, [plat du jour](#), dessert : 8 €
- [plat du jour](#) : 6 €
- Potage du jour : 1,75 €



## (4) L'informatique

**Banlieues asbl** +322/533.21.89 Nous contacter Accès webmail

Ensemble, réduisons la fracture numérique

Accueil Qui sommes-nous ? Liens **Zone libre**

MAINTENANCE WEB MULTIMEDIA FORMATION

QUI EST TIK ?

**BIENVENUE**

Banlieues a pour mission d'aider les organismes du secteur associatif à entrer dans le monde des TIC et ce, en leur offrant toute une série de services :

- Installation et maintenance de parcs informatiques
- Création multimédia
- Développement Web
- Veille technologique et réflexions autour des TIC

Banlieues a pour soucis auprès de ses partenaires :

- De promouvoir les logiciels libres
- De fournir des solutions clé en main afin que l'outil puisse être utilisé de manière autonome et non, contrairement à d'autres sociétés informatiques, rendre dépendant techniquement le partenaire de Banlieues. Notre objectif est d'assurer votre autonomie.
- De promouvoir une informatique orientée expérience utilisateur
- De former les utilisateurs à l'utilisation de l'outil

**Technofofor**  
Le client d'abord ...!

Technofofor • ILDE

Menu Principal

- Accueil
- Contact
- Localisation

Services

- Le conseil du spécialiste
- L'installation et les garanties
- La réparation et le service après vente

ILDE - (Initiative Locale de Développement de l'Emploi)

- En 2002, la réforme sur les ASBL a permis une extension des associations dans le secteur de l'économie sociale. La loi interdisait toute activité lucrative aux ASBL, celle-ci peuvent désormais se livrer à des activités commerciales pour autant que les profits soient en tous temps réaffectés à la réalisation du but social défini par les statuts de chaque association. Il s'agit donc bien d'économie, mais dans le secteur non-marchand car les bénéfices ne peuvent servir à enrichir les membres et doivent contribuer à développer le projet.
- Les asbl ayant comme but social l'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi difficiles à placer par la prestation de services ou la production de biens, à destination des habitants, des collectivités, des entreprises peuvent être reconnue comme ILDE, et prétendre à des aides financières octroyées par la Région bruxelloise.

L'ère numérique à portée de tous



Accueil **Projet** Service aux ASBL Espaces publics numériques Agenda des formations News Liens



**Mais aussi :** l'accueil des enfants en bas âges, le service de garde-malade à domicile, les soins esthétiques et la coiffure, le recyclage d'ordinateurs, l'animation sportive, l'événementiel, etc.

# ART2 WORK

**ART2WORK**

**JOBTRAINING**  
team technical assistance  
info pour les candidats  
info pour les futurs employeurs

**BELLEVUE**

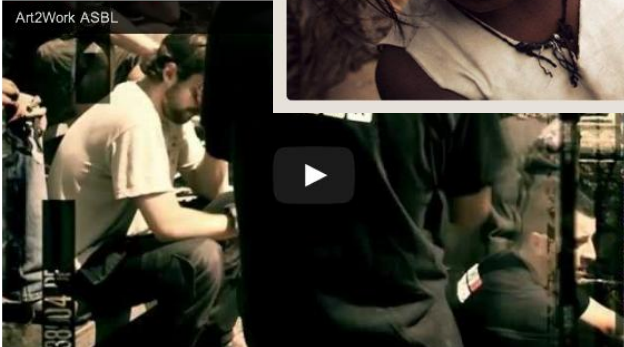
**PLATFORM KANAL**

**JOBS**


**SOUTIEN & PARTENAIRES**

**CONTACTS**

**ART2WORK ASBL**




ART2WORK veut apporter sa pierre au développement d'une ville créative où des opportunités sont offertes aux individus et où, par le biais de collaborations multiples, des dynamiques innovantes voient le jour. Une ville créative, c'est une ville qui crée un climat propice à la « créativité » au sens large. C'est-à-dire la créativité en tant que potentiel humain et non pas en tant que chasse gardée d'une élite artistiquement sensible. Une ville créative, c'est une ville qui crée de nouvelles synergies entre tous ses acteurs qu'ils soient économiques, culturels, pédagogiques ou sociaux. C'est une ville qui innove, invente, c'est une ville qui se développe durablement.



**CF2D**  
Economie sociale  
& développement durable

HOME   NOS SERVICES   ECONOMIE-SOCIALE   ECO-RECYCLAGE   PROJET

## Home



**CF2D**  
Rue Birmingham, 102  
1070 Bruxelles  
**Tel 32 (2) 526.28.60**  
Fax 32 (2) 526.28.69  
E-mail : atelier@cf2m.be  
www.pedagotheque.be

**DERNIÈRES NEWS**

*Offre d'emploi : Chargé de mission TICE à mi-temps*  
6 juin 2013



# Enjeux et défis de l'économie sociale d'insertion

- ⇒ **Créer des emplois** dans un **contexte économique** globalement **difficile** ;
- ⇒ **Impliquer** les demandeurs d'emploi dans un **projet professionnel** ;
- ⇒ **Encadrer et former** une main d'œuvre afin qu'elle puisse acquérir de **nouvelles qualifications** ;
- ⇒ **Offrir un cadre de travail** qui permet aux travailleurs de **respecter** des objectifs de rendement, de **s'intégrer** dans une hiérarchie, d'**assumer** des responsabilités, *etc.* ;
- ⇒ **Gérer une tension quotidienne entre les impératifs économiques et l'objet social** (l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté).



# Et les jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés dans tout cela?

Le dispositif d'économie sociale d'insertion, en tant que tel, **ne vise pas explicitement** le public jeune

**TOUTEFOIS**, certaines **aides à l'embauche** importantes pour le secteur de l'économie sociale d'insertion visent spécifiquement les jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés ou visent un public plus large tout en cherchant cependant à favoriser l'embauche des plus jeunes :

- Activa Start
- Convention de premier emploi
- Contrat PTP (programme de transition professionnelle)
- *etc.*

**MAIS**, plus fondamentalement, le dispositif d'économie sociale d'insertion semble à même d'apporter des **réponses intéressantes aux besoins spécifiques des jeunes** demandeurs d'emploi peu qualifiés !



# Quelques réponses du dispositif face aux besoins des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés et face aux défis socio-économiques bruxellois

⇒ **Logique de transition et de formation par le travail**

(principalement en ILDE) : cela permet aux jeunes de s'accrocher/se raccrocher au monde du travail

⇒ **Tremplin vers des emplois plus durables**

⇒ **Bonne alternative** à des dispositifs principalement formatifs pour des jeunes craignant le retour à une logique scolaire synonyme pour eux d'échec et de marginalisation

⇒ **Bonne complémentarité** avec le **dispositif d'insertion socioprofessionnelle** et avec les ressources que ce dernier offre aux jeunes demandeurs d'emploi

